MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1078 16 octobre 2003

SOMMAIRE

Advance Capital, Sicav, Luxembourg 51731	Interagora, S.à r.l., Luxembourg	51708
Alto Diffusion, S.à r.l., Luxembourg 51700	Interinvest, S.à r.l., Luxembourg	51723
An der Scheier, S.à r.l., Mersch 51731	Intralux Transports, S.à r.l	51703
Arinso Luxembourg S.A., Luxembourg 51702	Invesco Taiwan Growth Fund, Sicav, Luxembourg	51700
Balis Finance Holding S.A., Luxembourg 51744	Jeroma Finance Company S.A., Luxembourg	51729
Blanche Holding S.A., Luxembourg 51722	L.P.I., S.à r.I., Pétange	51741
Blanche Holding S.A., Luxembourg 51722	Liberty Management Invest S.A., Mamer	51739
Centre de Gestion Holding S.A., Luxembourg 51738	Luxumbrella, Sicav, Luxembourg	51730
(Les) Cerisiers S.A., Luxembourg 51722	Neylka Holding S.A., Esch-sur-Alzette	51704
Chapka Trading S.A., Luxembourg 51739	Nord Est Asset Management S.A., Luxembourg.	51710
Chibi S.A.H., Strassen	Orilux Invest, S.à r.l., Luxembourg	51737
Claude Konrath Constructions, S.à r.l., Steinsel 51744	Palos Rent a Car, S.à r.l., Strassen	51744
Clore S.A., Luxembourg	Parafin Holding S.A., Luxembourg	51702
Compartin S.A.H., Luxembourg 51730	Parc Matériel S.A., Esch-sur-Alzette	51725
Credit Suisse Bond Fund Management Company	Partin S.A.H., Luxembourg	51706
S.A.H., Luxembourg	PCC Luxembourg Holdings S.C.S., Luxembourg.	51710
Credit Suisse Commodity Fund Management Com-	Piskol S.A.H., Luxembourg	51726
pany S.A.H., Luxembourg51730	Private Equity Invest S.A., Luxembourg	51742
CS Private Universe Management Company S.A.H.,	Private Equity Invest S.A., Luxembourg	51742
Luxembourg 51734	Private Equity Invest S.A., Luxembourg	51742
Designer Holding S.A., Luxembourg 51707	Que Pasa, S.à r.l., Luxembourg	51726
Designer Holding S.A., Luxembourg 51707	Que Pasa, S.à r.l., Luxembourg	51727
Designer Holding S.A., Luxembourg 51707	Que Pasa, S.à r.l., Luxembourg	51728
DP Lux S.A., Luxembourg	Rabobank Holland Fund, Sicav, Munsbach	51706
DP Lux S.A., Luxembourg	Rabobank Holland Fund, Sicav, Munsbach	51738
DP Lux S.A., Luxembourg	Rabobank Select Fund, Sicav, Munsbach	51709
Eurofederal Sicav, Luxembourg 51699	Romania Investment, S.à r.l., Luxembourg	51733
Eurofederal Sicav, Luxembourg 51699	Sailuxfin S.A., Luxembourg	51732
European Overseas Issuing Corporation S.A., Lu-	Sailuxfin S.A., Luxembourg	51732
xembourg 51707	Seb Invest Funds, Sicav, Luxembourg	51709
Fonds de Pension-Députés au Parlement Europé-	Socafam, S.à r.l., Luxembourg	51734
en, Sicav, Luxembourg 51710	Société Civile Immobilière Thélenhaff, Welfran-	
Fourcolors Investment S.A., Luxembourg 51708	ge	51735
Fundamental European Value S.A., Luxembourg 51709	Spidolswäscherei, Luxembourg-Kirchberg	51739
Graphite, S.à r.l., Luxembourg 51732	Spidolswäscherei, Luxembourg-Kirchberg	51739
HRC S.A., Luxembourg 51699	Spidolswäscherei, Luxembourg-Kirchberg	51740
Imacorp S.A., Luxembourg 51729	Tempor S.A., Strassen	51744
Imacorp S.A., Luxembourg51729	Thacha S.A.H., Luxembourg	51706
Imprimerie Linden, S.à r.l., Luxembourg 51743	Trinkaus Luxrent Europa	51723
Infotime Analyse Concept S.A., Syren 51698	Visua.Net, S.à r.l., Luxembourg	51703
Infotime Analyse Concept S.A., Syren 51698	Wiarg International Holding S.A., Luxembourg	51726

INFOTIME ANALYSE CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 12, rue Maeshiel. R. C. Luxembourg B 54.643.

L'an deux mille trois, le onze septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFOTIME ANALYSE CON-CEPT S.A., avec siège social à L-5899 Syren, 12, rue Maeshiel, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 54.643, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 354 du 24 juillet 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 210 du 16 mars 2000, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 4 février 2002, publiée au Mémorial C, numéro 1114 du 22 juillet 2002 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juin 2003, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Annabelle Dieu, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. La société a pour objet:

- L'acquisition de biens immobiliers sis en France et emprunts de toutes sommes pour financer les dites acquisitions.
- La commercialisation de toute application informatique, l'étude de tous problèmes se rapportant aux systèmes de gestion et d'information, la conception, la mise en place de l'exploitation de tels systèmes et notamment d'ensembles électroniques. La société peut obtenir, acquérir et exploiter tous droits quelconques de propriété intellectuelle ou industrielle relatifs à cet objet.

La société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Dieu, L. Rentmeister, P. Pierrard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 septembre 2003, vol. 427, fol. 56, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 septembre 2003.

A. Weber.

(057664.3/236/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

INFOTIME ANALYSE CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 12, rue Maeshiel. R. C. Luxembourg B 54.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(057667.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

HRC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 68.710.

_

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2002

Les actionnaires de la société HRC S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 11 juin 2002 à 10.00 heures au siège social ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- 1. Monsieur Daniel Reinert, consultant, demeurant à Luxembourg démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.
- 2. Madame Diane Ries, consultante, demeurant à Esch-sur-Alzette démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.
- 3. Ces deux démissions sont acceptées par l'assemblée des actionnaires qui donne pleine décharge aux deux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats.
- 4. Sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement des deux administrateurs démissionnaires, pour une durée de six années, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2007:

Monsieur Luc Vanetti, consultant, demeurant à L-6996 Hostert, 27, rue du Scheid

et

Monsieur Robert Hamus, consultant, demeurant à L-7636 Ernzen, 2, rue Distelfeld.

Le conseil d'administration aura donc désormais la composition suivante:

Monsieur Pol Wirtz, consultant, demeurant à Luxembourg

Monsieur Luc Vanetti, consultant, demeurant à Hostert

Monsieur Robert Hamus, consultant, demeurant à Ernzen

Luxembourg, le 11 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-Al03694. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057614.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

EUROFEDERAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz. R. C. Luxembourg B 27.019.

Les comptes annuels au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al06096, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROFEDERAL, SICAV

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

(060198.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

EUROFEDERAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz. R. C. Luxembourg B 27.019.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 septembre 2003

L'Assemblée prend note que les mandats des Administrateurs viennent à échéance lors de cette Assemblée.

L'Assemblée prend acte de la démission au 1^{er} juin 2003 de Monsieur Antoine Billot de sa fonction d'administrateur. Sont élus comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2004:

Monsieur Robert Becam, président;

Monsieur François Bodenes;

Monsieur Gilbert Richard;

Monsieur Yann Louarn.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al06098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060192.3/1122/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

INVESCO TAIWAN GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.250.

DISSOLUTION

- 3. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1er septembre 2003 que KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES, représentée par Messieurs Eric Collard et John Li, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales conformément à l'article 151 de la loi sur les Sociétés Commerciales.
- 4. Il résulte également des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1er septembre 2003 que le rapport du liquidateur a été approuvé, que le rapport de l'auditeur sur le rapport de liquidation a été entendu, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture des comptes a été prononcée, et que le dépôt des livres sociaux pendant une période de cinq ans au siège social de la société a été ordonné.

Pour INVESCO TAIWAN GROWTH FUND

Société d'investissement à capital variable

KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES

Signature

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-Al03323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057646.3/1126/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

ALTO DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 66, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 95.634.

STATUTS

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Madame Alba Grelli, gérante de sociétés, demeurant à L-4271 Esch-sur-Alzette, 6, rue Origer.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1er. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de vêtements, d'articles textiles, de bijoux de fantaisie et d'accessoires de mode assortis.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.
- Art. 4. La société prend la dénomination de ALTO DIFFUSION, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à l'associée unique Madame Alba Grelli, gérante de sociétés, demeurant à L-4271 Esch-Alzette, 6, rue Origer.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatrevingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

- Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.
- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

- Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

- Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
 - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2003.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ 850,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée Madame Alba Grelli, prénommée.

La gérante a tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

2.- Le siège social de la société est établi à L-1610 Luxembourg, 66, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Grelli, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 septembre 2003, vol. 356, fol. 15, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 septembre 2003.

H. Beck.

(057655.3/201/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

ARINSO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes. R. C. Luxembourg B 60.115.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 août 2003 à Luxembourg

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- Le mandat du Commissaire aux Comptes MAZARS, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg vient à échéance et l'assemblée décide de nommer en son remplacement la société KPMG, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour une durée de 1 an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée à tenir en 2004.
- L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Philippe Lahaye en tant qu'administrateur-délégué de la société. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat. L'Assemblée Générale accepte la décision du Conseil d'Administration de nommer Monsieur Philippe Lahaye en tant que Directeur de la société avec pouvoir de signature pour tous les actes de gestion courante portant sur des montants inférieurs ou égaux à la somme de 1.000.000,- EUR. Tous les actes dépassant la somme de 1.000.000,- EUR, ainsi que les actes portant acquisition ou aliénation de biens immeubles, devront être cosignés par Monsieur Jos Sluys, Administrateur-délégué de la société.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Philippe Lahaye, Monsieur Christian Bielen, né à Hasselt (B), le 19 juin 1970, demeurant à B-2000 Anvers, 19c3, Karel Rogierstraat pour une durée de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée à tenir en 2009.

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jos Sluys, Monsieur Jean-Pierre Winant et Madame Maria Vercammen pour une durée de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée à tenir en 2009. Suite à la démission de Monsieur Philippe Lahaye, Monsieur Jos Sluys assurera seul les fonctions d'administrateur délégué.

Pour réquisition Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-Al03978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057666.3/1682/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

CLORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis. R. C. Luxembourg B 65.884.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-Al03655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

CLORE S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateurs

(057624.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

PARAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 41.667.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mai 2003

Les mandats d'Administrateur de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, rue du Bois, L-1251 Luxembourg, Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer et Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen sont reconduits pour une période statutaire de six ans l'Assemblée Générale Statutaire de 2009. Le mandat de Commissaire aux comptes de la société FIN-CON-TROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié sincère et conforme PARAFIN HOLDING S.A. Signatures Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-Al05420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059949.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

INTRALUX TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 9.651.

Assemblée générale extraordinaire Modification des statuts du 2 mai 2003

Le 2 mai 2003

S'est réunie l'assemblée générale extraordinairement de INTRALUX TRANSPORTS, S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Kehlen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 9.651 constituée suivant un acte sous seing privé le 14 juillet 1971, publié au Mémorial Recueil des sociétés et associations C en date du 23 décembre 1971, numéro 172, page 7144.

La société HOYER BELGIE N.V. une société de droit belge ayant son siège à Anvers, ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Pernet, représente l'intégralité du capital social de la société et donc l'assemblée générale de l'associé unique est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Agenda:

- 1) Constatation de la cession de toutes les parts par ABRAM DE HAAN SENIOR BEHEER B.V. à HOYER BELGIE N.V. en date de ce jour.
- 2) Nomination de Monsieur Jean-Pierre Pernet comme gérant technique et de Monsieur Wouter Van Neuren comme gérant administratif de la société.
 - 3) Changement des pouvoirs de signature
 - 4) Révocation et décharge du gérant précédent, Monsieur Abram De Haan, prenant effet à partir de ce jour.

L'assemblée générale de l'associé unique, après en avoir délibérée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que l'ancien associé ABRAM DE HAAN SENIOR BEHEER B.V. avec siège social à Alblasserdam, a cédé l'intégralité des parts de INTRALUX TRANSPORTS, S.à r.l. à HOYER BELGIE N.V. avec siège social à Anvers, en date de ce jour.

Deuxième résolution

Monsieur Jean-Pierre Pernet, demeurant à Brasschaat, Belgique est nommé gérant technique de la société. Monsieur Wouter Van Neuren, demeurant à Ridderkerk, Pays-Bas est nommé gérant administratif de la société.

Troisième résolution

La société est engagée au niveau du pouvoir de signature suivant le schéma ci-après:

- 1. Monsieur Wouter Van Neuren (gérant administratif)
- 2. Monsieur Jean-Pierre Pernet (gérant technique)
- 3. Monsieur Daniel Feyder (directeur)
- 4. Monsieur Marc Schmitz
- 5. Monsieur Jean-Claude Englaro

Le gérant administratif, technique et le directeur peuvent engager seul la société jusqu'à 50.000,- EUR. Pour tout montant supérieur, la signature conjointe est nécessaire.

Un des gérants et le directeur conjointement avec Messieurs Schmitz ou Englaro peuvent engager la société jusqu'à 250.000,- euros.

Messieurs Schmitz et Englaro peuvent engager seul la société jusqu'à 250 euros et conjointement jusqu'à 25.000 euros.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer et de donner décharge au gérant précédent, Monsieur Abram De Haan, prenant effet à partir de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

HOYER BELGIE NC / INTRALUX TRANSPORTS, S.à r.l.

J.P. Pernet / J.P. Pernet

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-Al03545. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057676.3/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

VISUA.NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé. R. C. Luxembourg B 88.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(060175.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

NEYLKA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4277 Esch-sur-Alzette, 35, rue Général Patton. R. C. Luxembourg B 95.684.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt août.

Par-devant Maître Aloyse Biel notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- (1) Madame Christiane Koppes-Reichling, professeur, demeurant à L-4277 Esch-sur-Alzette, 35, rue Général Patton.
- (2) Monsieur Bernard Koppes, étudiant, demeurant à L-4277 Esch-sur-Alzette, 35 rue Général Patton, non présent, ici représenté par Monsieur Jean-Luc Putz, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 29 juillet 2003,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

(3) Monsieur Jean-Luc Putz, avocat, demeurant à L-2415 Luxembourg-Kirchberg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage,

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1er - Dénomination, siège social, objet, durée

- **Art.** 1^{er}. **Constitution.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après crées, il est formé une société anonyme holding de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.
 - Art. 2. Dénomination. La société prend la dénomination NEYLKA HOLDING S.A.
 - Art. 3. Siège Social. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 5. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activité commerciales.

Titre II - Capital et actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à trente-six mille USD (36.000,- \$), divisé en 1.000 parts d'une valeur nominale de trente-six USD (36,- \$).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

- Art. 7. Propriétaires de l'action. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.
 - Art. 8. Cession d'actions. Les actions de la société sont librement cessibles.

Cependant, si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basé sur la valeur vénale des actions, sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de deux mois par lettre recommandée à l'offre décrite cidessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Art. 9. Actions propres. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Titre III - Administration et Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

- Art. 11. Administrateurs délégués. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée part la signature collective de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.
 - Art. 12. Surveillance. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires

Titre IV - Année sociale et assemblée générale

- Art. 13. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 14. Assemblée générale. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.
- Art. 15. AGO. L'assemblée des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le premier samedi du mois de février à 18.00 heures. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Titre V- Dissolution

Art. 16. Dissolution. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commence à la date de constitution de la société pour se terminer le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 27 septembre 2003 à 16.00 heures au siège social.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarant souscrire le capital comme suit:

1 - Madame Christiane Koppes-Reichling, préqualifiée, 940 actions	. 33.840,00 USD
2 - Monsieur Bernand Koppes, préqualifié, 30 actions	. 1.080,00 USD
3 - Monsieur Jean-Luc Putz, préqualifié, 30 actions	. 1.080,00 USD
Total: trente-six mille US dollars	. 36.000,00 USD

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-six mille USD (36.000,- USD) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents Euros (1.200,00 €).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- 1) Madame Christiane Koppes-Reichling, préqualifiée
- 2) Monsieur Bernard Koppes, préqualifié
- 3) Monsieur Jean-Luc Putz, préqualifié

Monsieur Bernard Koppes, préqualifié sub 2) est nommé administrateur-délégué pour une durée de six ans.

Troisième résolution

A été nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Monsieur Charles Koppes, demeurant à L-4277 Esch-sur-Alzette, 35, rue Général Patton.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-4277 Esch-sur-Alzette, 35, rue Général Patton.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Koppes-Reichling, J.-L. Putz, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2003, vol. 890, fol. 73, case 8. - Reçu 330,15 euros.

Le Receveur ff.(signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 2003.

A. Biel.

(058291.3/203/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

THACHA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.779.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-Al04688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Signature.

(059903.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

PARTIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 9.596.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-Al04696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Signature.

(059904.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

RABOBANK HOLLAND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 52.747.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 août 2003

Cinquième résolution - Election des administrateurs

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs suivants pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires:

M. V. den Hoedt

M. A. Elvinger

M. F. Spreuwers.

L'Assemblée prend note de la démission de M. J. Bonnier et M. G. J. Has et ratifie la nomination de M. Arno Bijl pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Sixième résolution - Election du réviseur d'entreprise

L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprise, KPMG AUDIT, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al06045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060168.3/1176/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

DESIGNER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.480.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-Al05631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(059534.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

DESIGNER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.480.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-Al05626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(059536.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

DESIGNER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.480.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 décembre 2002

Troisième résolution

L'assemblée constate à la lecture des comptes annuels au 31 décembre 2001 de la société que les pertes de la société atteignent 75% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer les activités de la société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-Al05621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059538.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 8.982.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pierre Walkiers, sous-directeur demeurant au 24, avenue Marnix à B-1000 Bruxelles, de Monsieur Jean-Pierre Straet, directeur général, demeurant au 24, avenue Marnix à B-1000 Bruxelles et de Monsieur Jean Sonneville, sous-directeur, demeurant au 60, Cours Saint-Michel à B-1040 Bruxelles, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-Al05105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060320.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

INTERAGORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 31.327.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-Al05152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Signature.

(059905.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

FOURCOLORS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 94.104.

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOURCOLORS INVEST-MENT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. S. Luxembourg section B numéro 94.104, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 784 du 25 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roberto Seddio, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Manuela D'Amore, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Vanderhoven, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation de capital à concurrence de 669.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 700.000,- EUR, par la création et l'émission de 669 actions nouvelles de 1.000,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
 - 2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
 - 3.- Modification afférente de l'article trois des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent soixante-neuf mille euros (669.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à sept cent mille euros (700.000,- EUR), par la création et l'émission de six cent soixante-neuf (669) actions nouvelles de mille euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les six cent soixante-neuf (669) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société à responsabilité limitée de droit italien CREDIT SUISSE SERVIZI FIDUCIARI S.R.L., ayant son siège social à I-20122 Milano, Piazza Duse 3 (Italie).

Le montant de six cent soixante-neuf mille euros (669.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme FOURCOLORS INVESTMENT S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à sept cent mille euros (700.000,- EUR) divisé en sept cents (700) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: Seddio, D'Amore, Vanderhoven, I. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2003, vol. 524, fol. 59, case 11. - Reçu 6.690 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2003.

J. Seckler.

(059740.3/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

FUNDAMENTAL EUROPEAN VALUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 86.975.

Le bilan du 15 avril 2002 (date de constitution) au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2003, réf. LSO-AG00055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

London, le 21 juin 2003. Signature.

(059918.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

SEB INVEST FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 84.228.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stockholm, le 8 septembre 2003.

C. Lager.

(059919.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

RABOBANK SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 53.780.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 août 2003

Cinquième résolution - Election des administrateurs

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs suivants pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires:

M. V. den Hoedt

M. A. Elvinger

M. F. Spreuwers.

L'Assemblée prend note de la démission de M. J. Bonnier et M. G. J. Has et ratifie la nomination de M. Arno Bijl pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Sixième résolution - Election du réviseur d'entreprise

L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprise, KPMG Audit, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al06048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060171.3/1176/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

NORD EST ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 69.705.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Signature.

(059920.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

FONDS DE PENSION-DEPUTES AU PARLEMENT EUROPEEN, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 46.910.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bruxelles, le 28 août 2003.

Signature.

(059922.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S., Société en commandite simple.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 95.833.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the eleventh day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- PRECISION CASTPARTS CORP., a company incorporated under the laws of Oregon, having its registered office at 4650 S.W. Macadam, suite 440, Portland, Oregon 97201, United States of America;

hereby represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal;

- WYMAN-GORDON, a company incorporated under the laws of Massachusetts, United States of America, having its registered office at 244 Worcester Street, North Grafton, Massachusetts 01536, United States of America;

hereby represented by Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

- PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, a limited liability company formed under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at Portland, Oregon, United States of America;

hereby represented by Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxies, having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties in the capacity in which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles of Association») of a «société en commandite simple» which such parties declared to form.

Form - Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1. Form.** There is hereby formed a «société en commandite simple» (hereafter the «Company»), governed by current Luxembourg laws, including the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), and the present articles of association (the «Articles of Association»).
 - Art. 2. Name of the Company. The Company's name is PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S.
- Art. 3. Object of the Company. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through shareholdings, contributions, underwritings, firm purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents, trade marks licences and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the «Loi sur le regime fiscal des sociétés de participation financières du 31 juillet 1929».

The Company can perform all operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office 398, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors of the Company can decide to move the registered office inside Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a unanimous resolution of the shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the managers of the Company.

Art. 5. Duration. The Company is constituted for an unlimited period.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, liquidation, bankruptcy or insolvency of any shareholder or manager.

Capital - Shares

Art. 6. Company Capital. The Company's capital is set at EUR 30,003,850 (thirty million three thousand eight hundred fifty euro) and is represented by 3,000,385 (three million three hundred eighty-five) shares of EUR 10 (ten Euro) each, themselves divided into 10 (ten) shares for PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, the unlimited shareholder (commandité), 1,745,241 (one million seven hundred forty-five thousand two hundred forty-one) shares for PRECISION CASTPARTS CORP. and 1,255,134 (one million two hundred fifty-five thousand one hundred thirty four) shares for WYMAN-GORDON, both limited shareholders (commanditaires).

The capital of the Company may be increased or reduced by a unanimous resolution of the general meeting of share-holders

- **Art. 7. Voting Right.** Each share of unlimited or limited shareholders confers identical voting rights in shareholders meetings.
- Art. 8. Commandité. All the 10 (ten) shares of the unlimited shareholder are held by PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC.
- Art. 9. Indivisibility of Shares. The shares are indivisible vis-à-vis the Company that recognises only one holder per share. In case a share or shares are held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share or shares until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

A shareholder may only hold one class of shares, either limited or unlimited.

Art. 10. Transfer of shares. Unlimited shares are non transferable unless all the shareholders have unanimously agreed to that transfer by way of a resolution of the general meeting.

Limited shares are freely transferable among the limited shareholders.

Limited shares are non transferable to third parties unless all the shareholders either limited or unlimited have unanimously agreed to that transfer by way of a resolution of the general meeting.

Lialility of the shareholders

Art. 11. Liability. Subject to articles 16 and 152 of the Law, the unlimited shareholder is jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholders are liable up to the amount of their capital contribution.

Management

Art. 12. Management of the Company. The Company will be managed by at least one manager. Where more than one manager is appointed, the managers form a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company. A sole manager has all the powers of a board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken unanimously. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same condition. The general meeting of shareholders may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In the case of sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company. In case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of two managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate his power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Where more than one manager is appointed, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the convening notice and in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meeting held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

2 (two) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by the Articles of Associations, decisions of the board are taken by simple majority of the votes cast of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such case, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 13. Limited shareholders. The limited shareholders shall take no part in the management in the meaning of article 12 of the Articles of Association, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company.

General meetings

Art. 14. General meetings - Proceeding - Vote. Decisions of the shareholders are taken in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Art. 15. Quorum - Majority. Resolutions at the general meetings are only validly taken in so far as they are adopted by unanimous vote of the shareholders (limited and unlimited), all present or represented.

Financial year - Balance sheet

- Art. 16. Financial year. The Company's financial year begins on 1st April and closes on 31st March.
- Art. 17. Financial statements. At the end of the financial year of the Company, a balance sheet (that will contain a record of its assets together with its debts and liabilities) as well as a profit and loss account will be drawn up and be submitted to the shareholders six months as of the end of the financial year.
- **Art. 18. Inspection of documents.** Each shareholder may at any time inspect at the registered office, the company records, the balance sheet and the profit and loss account.

Supervision of the Company

Art. 19. Supervision of the Company. Subject to the provisions of article 204 of the Law, and the thresholds of article 215 of the Law be met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the General meeting.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Profits

Art. 20. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, (after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions) represents the net profit of the Company.

Each year, the general meeting of shareholders may decide, that the net profit be either distributed proportionally to the shares they hold, as dividend or be carried forward or transferred to a distributable reserve.

Art. 21. Interim distribution. Notwithstanding the provisions of article sixteen, the board of managers may unanimously decide to distribute Company profits by way of interim distribution periods before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses.

Dissolution - Liquidation

Article 22. Dissolution. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the unlimited shareholder.

When the liquidation of the Company is closed, the proceeds of the Company will be attributed to the shareholders, in proportion to their respective shareholdings.

Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 March 2004.

Subscription - Payment

Pursuant to article six:

- PRECISION CASTPARTS CORP., having its registered office at 4650 S.W. Macadam, suite 440, Portland, Oregon 97201, United States of America subscribes to 1,745,241 (one million seven hundred forty-five thousand two hundred forty-one) limited shares;
- PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, having its registered office at Portland, Oregon, United States of America subscribes to 10 (ten) unlimited shares;
- WYMAN-GORDON, having its registered office at 244 Worcester Street, North Grafton, Massachusetts 01536, United States of America, subscribes to 1,255,134 (one million two hundred fifty-five thousand one hundred thirty-four) limited shares.

The issue of shares is also subject to the payment of a total share premium amounting to EUR 270,034,853.96 (two hundred seventy million thirty-four thousand eight hundred fifty-three euro ninety-six cent) to be allocated to a distributable item of the balance sheet.

Therefore PRECISION CASTPARTS CORP., WYMAN-GORDON and PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC declare and acknowledge that their shareholdings as well as the share premium attached to them are fully paid up on 11 September 2003 through a contribution in kind and in cash consisting:

- in shares of European subsidiaries in the meaning of Article 4-2 (capital duty) of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption, for an amount of EUR 300,037,703.96 (three hundred million thirty-seven thousand seven hundred three euro ninety-six cent); and
 - in cash of an amount of EUR 1,000 (one thousand euro).

Description / Evaluation

The contribution made by PRECISION CASTPARTS CORP. against the issuance of 1,745,241 (one million seven hundred forty-five thousand two hundred forty-one) shares in the Company is composed on the one hand of:

- 33,998 (thirty-three thousand nine hundred ninety-eight) shares with a par value of EUR 153 (one hundred fifty-three Euro) each, of PRECISION CASTPARTS CORP. FRANCE, S.à r.l., a company having its registered office at Quartier Peyrehitte, Ogeu, 64680 Ogeu-les-Bains, France, representing 99.997 % (ninety-nine point nine nine seven per cent) of all its issued shares, this contribution being valued at EUR 56,617,180.38 (fifty-six million six hundred seventeen thousand one hundred eighty euro thirty-eight cent);
- 1 (one) quota with a par value of EUR 78,000 (seventy-eight thousand euro), of PCC BALL VALVES S.r.l., a company having its registered office at Via G. Verga 2, 20020 Lainate, Italy, representing 100 % (one hundred per cent) of all its issued shares, this contribution being valued at EUR 6,741,444.16 (six million seven hundred forty-one thousand four hundred forty-four euro sixteen cent);
- 400 (four hundred) shares with a par value of EUR 48.38 (forty-eight euro thirty-eight cent) each, of PCC EURO AUTOMATION CENTRE B.V., a company having its registered office at Enschede, The Netherlands, representing 100%

(one hundred per cent) of all its issued shares, this contribution being valued at EUR 2,894,679 (two million eight hundred ninety-four thousand six hundred seventy-nine euro);

- 70 (seventy) shares with a par value of EUR 227 (two hundred twenty-seven euro) each, of PCC WOUTER WITZEL HOLDING B.V., a company having its registered office at De Pol 12, 7581CZ, Losser, The Netherlands, representing 100 % (one hundred per cent) of all its issued shares, this contribution being valued at EUR 11,299,036 (eleven million two hundred ninety-nine thousand thirty-six euro);
- 10 (ten) shares with a par value of GBP 1 (one British Pound) each, of AETC LIMITED, a company having its registered office at Victoria Ave., Yeadon, Leeds LS 197AY, United Kingdom, representing 100 % (one hundred per cent) of all its issued shares, this contribution being valued at 96,971,895.89 (ninety-six million nine hundred seventy-one thousand eight hundred ninety-five euro eighty-nine cent);
- 50,000 (fifty thousand) shares with a par value of GBP 1 (one British Pound) each, of PCC WOUTER WITZEL LIMITED, a company having its registered office at c/o AETC Ltd, Victoria Avenue Yeadon, Leeds, West Yorkshire LS19 7AY, United Kingdom, representing 100 % (one hundred per cent) of all its issued shares, this contribution being valued at EUR 0 (zero euro).

The contribution described above consists exclusively in shares of companies having their registered office in a Member State of the European Union (all together the «PCC Shares»).

The total value of the PCC Shares in the amount of EUR 174,524,235.43 (one hundred seventy-four million five hundred twenty-four thousand two hundred thirty-five euro forty-three cent), is subject to capital duty exemption.

The net value of the contribution in kind of PRECISIONS CASTPARTS CORP. is valued at 174,524,235.43 (one hundred seventy-four million five hundred twenty-four thousand two hundred thirty-five euro forty-three cent), such contribution being valued by the founders of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The contribution made by WYMAN-GORDON against the issuance of 1,255,134 (one million two hundred fifty-five thousand one hundred thirty-four) shares in the Company is composed of:

- 12,903,225 (twelve million nine hundred three thousand two hundred twenty-five) shares with a par value of GBP 1 (one British Pound) each, of WYMAN-GORDON LIMITED, a company having its registered office at c/o Garretts, 180 Strand, London, WC2R 2NN, United Kingdom, representing 100 % (one hundred per cent) of all its issued shares, this contribution being valued at EUR 125,513,468.53 (one hundred twenty-five million five hundred thirteen thousand four hundred sixty-eight euro fifty-three cent).

The contribution described above consists exclusively in shares of a company having its registered office in a Member State of the European Union (the «WG Shares»).

The total value of the WG Shares in the amount of EUR 125,513,468.53 (one hundred twenty-five million five hundred thirteen thousand four hundred sixty-eight euro fifty-three cent), is subject to capital duty exemption.

The net value of the contribution in kind of WYMAN-GORDON is valued at 125,513,468.53 (one hundred twenty-five million five hundred thirteen thousand four hundred sixty-eight euro fifty-three cent), such contribution being valued by the founders of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The contribution made by PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC against the issuance of 10 (ten) shares in the Company is fully paid up in cash in the amount of EUR 1,000 (one thousand euro) (the «Cash»).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by PRECISION CASTPARTS CORP. and WYMAN-GORDOn by a copy of the shareholders register attesting the current number of shares contributed and their current ownership by PRECISION CASTPARTS CORP. and WYMAN-GORDON of the following companies:

- PRECISIONS CASTPÁRTS CORP. FRANCE, S.à r.l;
- PCC BALL VALVES S.r.l.;
- PCC EURO AUTOMATION CENTRE B.V.;
- PCC WOUTER WITZEL HOLDING B.V.;
- AETC LIMITED;
- PCC WOUTER WITZEL LIMITED;
- WYMAN-GORDON LIMITED;

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by PRECISION CASTPARTS CORP., therefore the shares contributed are now at the disposal of the Company.

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by WYMAN-GORDON, therefore the shares contributed are now at the disposal of the Company.

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, therefore the amount of EUR 1,000 (one thousand euro) is now at the disposal of the Company.

Effective implementation of the contribution

PRECISIONS CASTPARTS CORP., founder and contributor, here represented as stated here above, declares that:

- the shares are in registered form and are fully paid up;
- PRECISION CASTPARTS CORP. is the due owner of the shares;
- the shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the shares are not the object of a dispute or claim;
- the shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- each company, the shares of which are contributed, is duly created and validly existing;

- in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party, all formalities shall be carried out in the following countries:
 - France:
 - Italy;
 - The Netherlands;
 - United Kingdom.

The total value of the contribution in kind made by PRECISION CASTPARTS CORP. to the Company amounts to EUR 174,524,235.43 (one hundred seventy-four million five hundred twenty-four thousand two hundred thirty-five euro forty-three cent), to be allocated as follows:

- EUR 17,452,410 (seventeen million four hundred fifty-two thousand four hundred ten euro) to the capital;
- EUR 157,071,825.43 (one hundred fifty seven million seventy-one thousand eight hundred twenty-five euro forty-three cent) to a share premium allocated to a distributable item of the balance sheet.

The total value of the contribution in kind made by WYMAN-GORDON to the Company amounts to EUR 125,513,468.53 (one hundred twenty-five million five hundred thirteen thousand four hundred sixty-eight euro fifty-three cent), to be allocated as follows:

- EUR 12,551,340 (twelve million five hundred fifty-one thousand three hundred forty euro) to the capital;
- EUR 112,962,128.53 (one hundred twelve million nine hundred sixty-two thousand one hundred twenty-eight euro fifty-three cent) to a share premium allocated to a distributable item of the balance sheet.

The total value of the contribution in cash made by PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC to the Company amounts to EUR 1,000 (one thousand euro), to be allocated as follows:

- EUR 900 (nine hundred euro) to the capital;
- EUR 100 (one hundred euro) to a share premium allocated to a distributable item of the balance sheet.

Statement of contribution value

Thereupon, PRECISION CASTPARTS CORP., WYMAN-GORDON and PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, founders of the Company and represented as here above stated, require the notary to act as follows:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as founders of the Company, PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, PRECISIONS CASTPARTS CORP. and WYMAN-GORDON, by reason of the here above described contribution in kind, its valuation, the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Such contribution has been valued by the founders of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Regarding the PCC Shares and WG Shares and considering that it concerns the incorporation of a Luxembourg company by the contribution of at least 65% of all outstanding shares of financial stock companies (société de capitaux) having their registered office in EU member states for an amount of EUR 300,037,703.96 (three hundred million thirty-seven thousand seven hundred three euro ninety-six cent), the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on the basis of article 4-2 (four-two) of the law of 29th December 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception, for the companies whose shares are contributed that have their registered office in a EU member state as indicated above.

Capital duty

Regarding the Cash, the capital duty will be calculated on € 1,000.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seven thousand euros.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the establishment of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The Company shall have its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- 2) The Company agrees to assume the continuation of the following agreements previously entered into on behalf of the Company, in accordance with article 12 bis of the Law:
- the share contribution agreement dated 10 September 2003 executed between PRECISION CASTPARTS CORP. and the Company, relating to the transfer of shares of PRECISION CASTPARTS CORP. FRANCE, S.à r.l.;
- the share contribution agreement dated 10 September 2003 executed between PRECISION CASTPARTS CORP. and the Company, relating to the transfer of shares of PCC BALL VALVES S.r.l.;
- the share contribution agreement dated 10 September 2003 executed between PRECISION CASTPARTS CORP. and the Company, relating to the transfer of shares of PCC EURO AUTOMATION CENTRE B.V.;
- the share contribution agreement dated 10 September 2003 executed between PRECISION CASTPARTS CORP. and the Company, relating to the transfer of shares of PCC WOUTER WITZEL HOLDING B.V.;
- the share contribution agreement dated 10 September 2003 executed between PRECISION CASTPARTS CORP. and the Company, relating to the transfer of shares of AETC LIMITED;
- the share contribution agreement dated 10 September 2003 executed between PRECISION CASTPARTS CORP. and the Company, relating to the transfer of shares of PCC WOUTER WITZEL LIMITED;

- the share contribution agreement dated 10 September 2003 executed between WYMAN-GORDON and the Company, relating to the transfer of shares of WYMAN-GORDON LIMITED.
 - 3) Are appointed as managers for an unlimited duration:
 - Mr Mark Rospkopf, residing at 9708 NW Golden Avenue, Vancouver, WA 98665, United States of America;
 - Xavier Ceyrac, residing at 1759 avenue l'Amiral Landrin, 64110 Jurançon.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le onze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- PRECISIONS CASTPARTS CORP., société de droit de l'état de l'Orégon, ayant son siège social sis 4650 S.W. Macadam, Ste 240 suite 440, Portland, Oregon 97201, Etats-Unis d'Amérique;

représenté aux présentes par Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg., en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée;

- WYMAN-GORDON, société de droit de l'Etat du Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 244 Worcester Street, North Grafton, Massachusetts 01536, Etats-Unis d'Amérique;

représenté aux présentes par Patrick Van Hees, prédésigné, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.
- PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, société en nom collectif, société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Portland, Oregon, Etats-Unis d'Amérique;

représenté aux présentes par Patrick Van Hees, prédésigné, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée. Les dites procurations, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être déposées avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Les comparants, de par leur qualité, ont requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer:

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

- Art. 1er. Forme. Il est formé par les présentes une société en commandite simple (la «Société»), régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») et par les présents Statuts.
 - Art. 2. Dénomination. La dénomination de la société sera PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S.
- Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets, marques, licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi sur le régime fiscal des sociétés de participation financière du 31 juillet 1929.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités précitées aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où les gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, ceux-ci pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. Durée. La Société est formée pour une durée indéterminée.

N'entraînera pas la dissolution de la société la mort, la suspension des droits civils, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité de tout associé ou gérant.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital est fixé à EUR 30.003.850 (trente millions trois mille huit cent cinquante euros), représenté par 3.000.385 (trois millions trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, elles-mêmes divisées en 10 (dix) parts sociales pour PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, le commandité, 1.745.241 (un million sept cent quarante-cinq mille deux cent quarante et une) parts sociales pour PRECISION CASTPARTS CORP. et 1.255.134 (un million deux cent cinquante-cinq mille cent trente-quatre) parts sociales pour WYMAN-GORDON, tous les deux commanditaires.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale des associés.

- **Art. 7. Droit de vote.** Chaque part sociale des commandités ou des commanditaires confère un droit de vote identique dans les assemblées des associés.
- **Art. 8. Commandité**. Toutes les 10 (dix) parts sociales appartenant au commandité sont détenues par PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC.
- Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. Lorsqu'une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tout droit attaché à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée propriétaire unique.

Un associé ne peut détenir qu'une classe de parts sociales, soit des parts sociales commandités ou des parts sociales commanditaires.

Art. 10. Transfert des parts sociales. Les parts sociales commanditées ne sont transférables qu'avec l'accord unanime de tous les associés dans une assemblée générale.

Les parts sociales commanditaires sont librement transférables entre les associés commanditaires.

Les parts sociales commanditaires ne sont librement transférables au tiers qu'avec l'accord unanime de tous les associés commandités ou commanditaires dans une assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité. Suite aux dispositions des articles 16 et 152 de la Loi, l'associé commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux vis-à-vis des tiers.

Les associés commanditaires sont tenus responsables jusqu'à concurrence des fonds qu'ils ont apporté.

Gérance

Art. 12. Gérance de la Société. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeraient un conseil de gérance. Les gérants peuvent ne pas être associés. Le gérant unique a tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à l'unanimité. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions. L'assemblée générale des associés pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel/lesquels peut/peuvent ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procèsverbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, ou par tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, ou par tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

2 (deux gérants) présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou par tout autre moyen approprié de communication un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Art. 13. Associés commanditaires. Les associés commanditaires n'interviennent pas dans la gérance au sens de l'article 12 des Statuts, et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou de participer ou d'intervenir dans quelconque manière dans la gérance de la Société.

Assemblées générales

Art. 14. Assemblées générales - procédures - votes. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Art. 15. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée ne sont valablement adoptées que si elles sont prises à l'unanimité des associés (commandités et commanditaires), tous présents ou représentés.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1er avril et se termine le 31 mars.
- Art. 17. Comptes annuels. A la fin de chaque exercice social de la Société, un bilan (qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives), ainsi qu'un compte de profits et pertes sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan dans les six mois à partir de la fin de l'exercice social.
- **Art. 18. Inspection des documents.** Chaque associé peut examiner au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan et le compte de pertes et profits.

Surveillance de la Société

Art. 19. Surveillance de la Société. Suite aux dispositions de l'article 204 de la Loi et lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée des associés parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée des associés qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Profits

Art. 20. Attribution des profits. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, (après déduction des frais, charges, amortissements et provisions), constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, l'assemblée générale des associés peut décider de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 21. Dstribution de dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize, l'assemblée générale des associés peut à l'unanimité, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur la base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution; étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera administrée par l'associé commandité. L'excédent de la liquidation sera attribué aux associés proportionnellement aux parts d'intérêts qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Mesures transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 mars 2004.

Souscription - Libération

Conformément à l'article six:

- PRECISION CASTPARTS CORP., associé commandité, ayant son siège social 4650 S.W. Macadam, suite 440, Portland, Oregon 97201, Etats-Unis d'Amérique, souscrit 1.745.241 (un million sept cent quarante-cinq mille deux cent quarante et une) parts sociales;
- PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, associé commanditaire, ayant son siège social à Portland, Oregon, Etats-Unis d'Amérique, souscrit 10 (dix) parts sociales;
- WYMAN-GORDON, associé commanditaire, ayant son siège social 244 Worcester Street, North Grafton, Massachusetts 01536, Etats-Unis d'Amérique, souscrit 1.255.134 (un million deux cent cinquante-cinq mille cent trente-quatre) parts sociales;

L'émission des parts sociales est aussi sujette au paiement d'une prime d'émission en totale égale à EUR 270.034.853,96 (deux cent soixante-dix millions trente-quatre mille huit cent cinquante-trois euros et quatre-vingt-seize cents), alloué à un poste distribuable du bilan.

PRECISION CASTPARTS CORP., WYMAN-GORDON et PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC déclarent et reconnaissent que leurs parts sociales ainsi que les primes d'émission correspondantes sont intégralement libérées le 10 septembre 2003 par l'apport réalisé en nature et en numéraire consistant:

- en parts des filiales Européennes au sens de l'article 4-2 (droit d'Apport) de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986, concernant l'exemption du droit d'apport, d'un montant de EUR 300.037.703,96 (trois cent millions trente-sept mille sept cent trois euros et quatre-vingt-seize cents);
 - en numéraire pour un montant de EUR 1.000 (mille euros).

Description / Evaluation

L'apport fait par PRECISION CASTPARTS CORP. contre l'émission de 1.745.241 (un million sept cent quarante-cinq mille deux cent quarante et une) parts sociales de la Société est composé d'une part, de:

- 33.998 (trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 153 (cent cinquante-trois euros) chacune, de PRECISION CASTPARTS CORP. FRANCE, S.à r.l., une société ayant son siège social sis Quartier Peyrehitte, Ogeu, 64680 Ogeu-les-Bains, France, représentant 99,997 % (quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf cent quatre-vingt-dix-sept pour cent) de toutes ses parts émises, cet apport étant évalué à EUR 56.617.180,38 (cinquante-six millions six cent dix-sept mille cent quatre-vingts euros et trente-huit cents);
- 1 (un) quota d'une valeur nominale de EUR 78.000 (soixante-dix-huit mille euros) de PCC BALL VALVES S.r.l., une société ayant son siège social à Via G. Verga 2, 20020 Lainate, Italie, représentant 100 % (cent pour cent) de toutes ses parts émises, cet apport étant évalué à EUR 6.741.444,16 (six millions sept cent quarante et un mille quatre cent quarante-quatre euros et seize cents);
- 400 (quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 48,38 (quarante-huit euros et trente-huit cents) chacune, de PCC EURO AUTOMATION CENTRE B.V., une société ayant son siège social à Enschede, Pays-Bas, représentant 100 % (cent pour cent) de toutes ses parts émises, cet apport étant évalué à EUR 2.894.679 (deux millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-dix-neuf euros);
- 70 (soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 227 (deux cent vingt-sept euros) chacune, de PCC WOUTER WITZEL HOLDING B.V., une société ayant son siège social à De Pol 12, 7581CZ, Losser, Pays-Bas, représentant 100 % (cent pour cent) de toutes ses parts émises, cet apport est évalué à EUR 11.299.036 (onze millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente-six euros);
- 10 (dix) parts sociales d'une valeur nominale de £ 1 (une livre sterling) chacune, de AEC LIMITED, une société ayant son siège social à Victoria Avenue., Yeadon, Leeds LS 197AY, Royaume Uni, représentant 100 % (cent pour cent) de toutes ses parts émises, cet apport est évalué à EUR 96.971.895,89 (quatre-vingt-seize millions neuf cent soixante et onze mille huit cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-neuf cents);
- 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de £ 1 (une livre sterling) chacune, de PCC WOUTER WITZEL LIMITED, une société ayant son siège social à c/o AETC Ltd, Victoria Avenue., Yeadon, Leeds, West Yorkshire LS197AY, Royaume Uni, représentant 100 % (cent pour cent) de toutes ses parts émises, cet apport est évalué à EUR 0 (zéro euro).

L'apport décrit ci-dessus, consiste exclusivement en parts sociales de sociétés ayant leurs sièges sociaux dans un état membre de L'Union Européenne (ci-après ensemble les «Parts Sociales PCC»), d'une proportion chaque fois supérieure à 65% de leur capital.

La valeur totale des Parts Sociales PCC apportées, d'un montant de EUR 174.524.235,43 (cent soixante-quatorze millions cinq cent vingt-quatre mille deux cent trente-cinq euros et quarante-trois cents), est sujet à l'exemption du droit d'apport.

La valeur nette de l'apport en nature de PRECISION CASTPARTS CORP. est évalué à EUR 174.524.235,43 (cent soixante-quatorze millions cinq cent vingt-quatre mille deux cent trente-cinq euros et quarante-trois cents), un tel apport a été évalué par les fondateurs de la Société conformément à un rapport d'évaluation qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

L'apport effectué par WYMAN-GORDON contre l'émission de 1.255.134 (un million deux cent cinquante-cinq mille cent trente-quatre) parts sociales, est composé de:

12.903.225 (douze millions neuf cent trois mille deux cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de [£ 1] (une livre sterling) chacune, de WYMAN GORDON LIMITED, une société ayant son siège social à c/o Garretts, 180 Strand, London, WC2R 2NN, Royaume Uni, représentant 100 % (cent pour cent) de toutes ces parts émises, cet apport est évalué à EUR 125.513.468,53 (cent vingt-cinq millions cinq cent treize mille quatre cent soixante-huit euros et cinquante-trois cents).

L'apport décrit ci-dessus, consiste exclusivement en parts sociales d'une société ayant son sièges dans un état membre de L'Union Européenne (ci-après ensemble les «Parts Sociales WG»), d'une proportion supérieure à 65% de son capital.

La valeur totale des Parts Sociales WG apportées, d'un montant de EUR 125.513.468,53 (cent vingt-cinq millions cinq cent treize mille quatre cent soixante-huit euros et cinquante-trois cents), est sujet à l'exemption du droit d'apport.

La valeur nette de l'apport en nature de WYMAN-GORDON est évalué à EUR 125.513.468,53 (cent vingt-cinq millions cinq cent treize mille quatre cent soixante-huit euros et cinquante-trois cents), un tel apport a été évalué par les fondateurs de la Société conformément à un rapport d'évaluation qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

L'apport effectué par PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC contre l'émission de 10 (dix) parts sociales, qui ont été intégralement libérées par des versements en numéraire d'un montant de EUR 1.000 (mille euros) (le «Numéraire»).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par PRECISION CASTPARTS CORP. et WY-MAN-GORDON par une copie du registre des associés attestant le nombre actuel des parts sociales et leur détenteur actuel en faveur de PRECISION CASTPARTS CORP. et WYMAN-GORDON des sociétés suivantes:

- PRECISIONS CASTPARTS CORP. FRANCE, S.à r.l;
- PCC BALL VALVES S.r.l.;
- PCC EURO AUTOMATION CENTRE B.V.;
- PCC WOUTER WITZEL HOLDING B.V.;
- AETC LIMITED:
- PCC WOUTER WITZEL LIMITED;
- WYMAN-GORDON LIMITED.

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par PRECISION CASTPARTS CORP. et l'apport se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par WYMAN-GORDON, et l'apport se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, de sorte que la somme de EUR 1.000 (mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Réalisation effective de l'apport

PRECISION CASTPARTS CORP., fondateur et apporteur, représenté tel qu'indiqué ci avant, déclare que:

- les parts sociales sont sous forme nominative et intégralement libérées;
- PRECISION CASTPARTS CORP. dispose de la pleine et entière propriété des parts sociales;
- les parts sociales sont libres de tous droits privilèges, option gages ou restriction similaires en faveur de tiers;
- les parts sociales ne font pas l'objet d'un litige ou de toutes autres réclamations de la part d'un tiers;
- les parts sociales sont librement cessibles avec tous droits y afférents;
- chaque société, dont les parts font l'objet du présent apport est régulièrement constituée et existe valablement;
- en vue de formaliser le transfert des parts sociales et de le rendre opposable aux tiers, toutes formalités devront être accomplies dans les pays suivants:
 - la France;
 - l'Italie;
 - les Pays-Bas;
 - le Royaume Uni;

La valeur totale de l'apport en nature fait par PRECISION CASTPARTS CORP. à la Société est d'un montant de EUR 174.524.235,43 (cent soixante-quatorze millions cinq cent vingt-quatre mille deux cent trente-cinq euros et quarante-trois cents), allouée comme suit:

- EUR 17.452.410 (dix-sept millions quatre cent cinquante-deux mille quatre cent dix euros) au capital;
- EUR 157.071.825,43 (cent cinquante-sept millions soixante et onze mille huit cent vingt-cinq euros et quarante-trois cents) à une prime d'émission à allouer à un poste distribuable du bilan.

La valeur totale de l'apport en numéraire fait par WYMAN-GORDON à la Société est d'un montant de EUR 125.513.468,53 (cent vingt-cinq millions cinq cent treize mille quatre cent soixante-huit euros et cinquante-trois cents) allouée comme suit:

- EUR 12.551.340 (douze millions cinq cent cinquante et un mille trois cent quarante euros) au capital;
- EUR 112.962.128,53 (cent douze millions neuf cent soixante-deux mille cent vingt-huit euros et cinquante-trois cents) à une prime d'émission à allouer à un poste distribuable du bilan.

La valeur totale de l'apport en numéraire fait par PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC à la Société est d'un montant de EUR 1.000 (mille euros) allouée comme suit:

- EUR 900 (neuf cents euros) au capital;
- EUR 100 (cent euros) à une prime d'émission à allouer à un poste distribuable du bilan.

Rapport d'évaluation

Après quoi, PRECISION CASTPARTS CORP., WYMAN-GORDON et PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, fondateurs, représentés tel qu'indiqué ci avant, demandent au notaire d'acter ce qui suit:

«Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de fondateurs de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, PCC LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, PRECISION CASPARTS CORP., et WYMAN-GORDON marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété des parts sociales, et confirment la validité des souscriptions et libération des parts d'intérêts.»

Un tel apport a été évalué par les fondateurs de la Société conformément à un rapport d'évaluation qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Demande d'exonération de droits d'apport

Concernant les Parts Sociales PCC et les Parts Sociales WG et compte tenu qu'il s'agit de la constitution d'une société luxembourgeoise par l'apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par des sociétés de capitaux ayant leurs sièges sociaux dans l'Union Européenne pour un montant de EUR 300.037.703,96 (trois cent millions trentesept mille sept cent trois euros et quatre-vingt-seize cents), la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 (quatre deux) de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit proportionnel d'apport en pareil cas.

Droit d'apport

Le droit d'apport est dû sur la somme de € 1.000.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille euros,

Décision des associés

Immédiatement après la formation de la Société, les associés prénommés représentants la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée ont prit les décisions suivantes:

- 1) La Société établie son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- 2) Conformément à l'article 12bis de la Loi, la Société reprend les engagements suivants:
- le contrat d'apport des parts sociales en date du 10 septembre 2003, entre PRECISION CASTPARTS CORP. et la Société, concernant le transfert des parts sociales de PRECISION CASTPARTS CORP. FRANCE, S.à r.l.;
- le contrat d'apport des parts sociales en date du 10 septembre 2003, entre PRECISION CASTPARTS CORP. et la Société, concernant le transfert des parts sociales de PCC BALL VALVES S.r.l.;
- le contrat d'apport des parts sociales en date du 10 septembre 2003, entre PRECISION CASTPARTS CORP. et la Société, concernant le transfert des parts sociales de PCC EURO AUTOMATION CENTRE B.V.;
- le contrat d'apport des parts sociales en date du 10 septembre 2003, entre PRECISION CASTPARTS CORP. et la Société, concernant le transfert des parts sociales de PCC WOUTER WITZEL HOLDING B.V.;
- le contrat d'apport des parts sociales en date du 10 septembre 2003, entre PRECISION CASTPARTS CORP. et la Société, concernant le transfert des parts sociales de AETC LIMITED;
- le contrat d'apport des parts sociales en date du 10 septembre 2003, entre PRECISION CASTPARTS CORP. et la Société, concernant le transfert des parts sociales de PCC WOUTER WITZEL LIMITED;
- le contrat d'apport des parts sociales en date du 10 septembre 2003, entre PRECISION CASTPARTS CORP. et la Société, concernant le transfert des parts sociales de WYMAN-GORDON LIMITED;
 - 3) Sont nommés gérants pour une durée illimitée:
 - M. Mark Rospkopf, résidant 9708 NW Golden Avenue, Vancouver, WA 98665, Etats-Unis d'Amérique;
 - Xavier Ceyrac, résidant 1759 avenue de l'Amiral Landrin, 64110 Jurançon.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent original.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 140S, fol. 68, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24 septembre 2003.

(059987.3/211/731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

BLANCHE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 76.195.

_

Conseil d'administration tenu le 4 septembre 2003

Conformément aux statuts et à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale, les administrateurs décident à l'unanimité d'élire Monsieur Lionel Guibert, né le 17 février 1946 et demeurant au 80, rue Blanche à F-75009 Paris, administrateur-délégué, lequel pourra engager la société par sa seule signature pour toutes les affaires relatives à la gestion journalière de la société et pourra subdéléguer ses pouvoirs à toute personne physique ou morale.

Le Président / IMACORP S.A. / FIDUCIAIRE PMK S.A.

L. Guibert / J.-L. Richard / F. Marquilie

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-Al05406. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060150.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

BLANCHE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 76.195.

. . .

Extraits des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 septembre 2003

Les résolutions qui suivent ont été votées à l'unanimité:

- 1.- Suite au décès de l'administrateur-délégué, Monsieur Jean-Raymond Marquilie, demeurant au 21, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, Monsieur Lionel Guibert, né le 17 février 1946, demeurant 80, rue Blanche à Paris (F), est nommé en remplacement lequel finira le mandat de son prédécesseur.
- 2.- Nomination de FIDUCIAIRE PMK S.A., société de droit luxembourgeois, immatriculée au R. C. 34.488, avec siège social au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de FIDUCIAIRE PRINCIPALE S.A., pour la durée du mandat restant à courir.
 - 3.- Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- 4.- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

L. Guibert / J.-L. Richard / F. Marquilie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-Al05407. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060148.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

LES CERISIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.675.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 juillet 2003, les mandats des administrateurs

Monsieur Bernard de Traux de Wardin, Le Château, B-1370 Jadaigne-Souveraine,

Madame Mary Pastur, Le Château, B-1370 Jadaigne-Souveraine,

Madame Vinciane de Traux de Wardin, 36, avenue Général de Gaulle, B-1050 Bruxelles,

Madame Wivine de Traux de Wardin, 20, rue Demaret, B-1300 Limol,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour LES CERISIERS S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-Al05127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060383.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

TRINKAUS LUXRENT EUROPA, Fonds Commun de Placement.

AUFLÖSUNG

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat am 25. September 2003 beschlossen, den oben genannten Fonds aufzulösen. Laut Artikel 21 des Gesetzes vom 30. März 1988 ist somit ab diesem Zeitpunkt der öffentliche Vertreib (Ausgabe und Rücknahme von Anteilen) des Fonds eingestellt.

Ansprüche der Anteilinhaber können bei der Verwaltungsgesellschaft noch bis zum Abschluss des Liquidationsverfahrens (voraussichtlich 15. Dezember 2003) angemeldet werden. Danach steht der Gegenwert der noch nicht zurückgegebenen Anteile laut Artikel 83 des Gesetzes vom 30. März 1988 über die Organismen für gemeinschaftliche Anlagen bei der Caisse de Consignation in Luxemburg zur Verfügung.

Luxemburg, im September 2003.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.

S. Büdinger / C. Eischen

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al06074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060235.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

INTERINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 29.622.

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

- 1.- Monsieur Bob Bernard, diplômé HEC Paris, né à Luxembourg, le 5 septembre 1942, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie;
- 2.- Monsieur Karl-Heinz Brune, gérant de sociétés, né à Paderborn (Allemagne), le 15 juin 1950, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie;
- 3.- Monsieur Alain Feis, gérant de sociétés, né à Dudelange, le 4 décembre 1958, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie;
- 4.- Monsieur Dieter Jochum, gérant de sociétés, né à Primstal (Allemagne), le 17 août 1955, demeurant profession-nellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie;
- 5.- La société de droit allemand VALUE MANAGEMENT & RESEARCH AG (VMR), ayant son siège social à D-65824 Schwalbach, Am Kronberger Hang 5 (Allemagne), inscrite au «Amtsgericht Königstein/Taunus» (Allemagne) sous le numéro HRB 5082.

Tous les comparants sont ici représentés par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée INTERINVEST, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg section B numéro 29.622, a été constituée par acte du notaire Marthe Thyes-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 90 du 7 avril 1989, et dont les statuts ont été modifiés par actes dudit notaire Thyes-Walch, en date du 21 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 288 du 21 août 1990, et en date du 28 juin 1991, publié au Mémorial C numéro 12 du 15 janvier 1992, suivant actes reçus par le notaire instrumentant:
 - en date du 11 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 388 du 26 août 1993;
 - en date du 4 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 537 du 20 octobre 1995;
 - en date du 6 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 736 du 12 octobre 1998;
 - en date du 14 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 182 du 18 mars 1999;
 - en date du 1er mars 1999, publié au Mémorial C numéro 396 du 1er juin 1999;

suivant actes reçus par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem:

- en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 140 du 23 février 2001;
- en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 348 du 12 mai 2001;

et suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 872 du 7 juin 2002;
- en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1400 du 27 septembre 2002;
- en date du 15 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 501 du 8 mai 2003;
- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société;
- Que les comparants, représentés comme ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont constaté les cessions de parts ci-après et pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu de deux cessions de parts sous seing privé:

- en date du 25 avril 2003, Monsieur Bob Bernard, préqualifié, a cédé mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société INTERINVEST, S.à r.l. à la société VALUE MANAGEMENT & RESEARCH AG (VMR), prédésignée;
- en date du 25 avril 2003, Monsieur Robert S. Friedman, demeurant à 27 Barnes Bay, The Valley, Anguilla (British West Indies), a cédé ses mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune dans la prédite société INTERINVEST, S.à r.l. à la société VALUE MANAGEMENT & RESEARCH AG (VMR), prédésignée.

Monsieur Paul Marx, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire des gérants de la société INTERINVEST, S.à r.l. en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 29 août 2003, laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, considère les cessions de parts sociales ci-avant mentionnées comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que suite aux cessions de parts ci-avant documentées la nouvelle répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- 1.- Monsieur Bob Bernard, préqualifié, six cent vingt-cinq (625) parts sociales;
- 2.- Monsieur Karl-Heinz Brune, préqualifié, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales;
- 3.- Monsieur Alain Feis, préqualifié, six cent vingt-cinq (625) parts sociales;
- 4.- Monsieur Dieter Jochum, préqualifié, six cent vingt-cinq (625) parts sociales;
- 5.- La société de droit allemand VALUE MANAGEMENT & RESEARCH AG (VMR), prédésignée, vingt mille six cent vingt-cinq (20.625) parts sociales.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de huit cent soixante-quinze mille euros (875.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de six cent vingt-cinq mille euros (625.000,- EUR) à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), par l'émission de trente-cinq mille (35.000) parts nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Quatrième résolution

Les trente-cinq mille (35.000) parts sociales nouvellement émises sont souscrites de l'accord de tous les associés comme suit:

- a) huit cent soixante-quinze (875) parts nouvelles par Monsieur Bob Bernard, préqualifié, par versement en espèces de vingt et un mille huit cent soixante-quinze euros (21.875,- EUR);
- b) trois mille cinq cents (3.500) parts nouvelles par Monsieur Karl-Heinz Brune, préqualifié, par versement en espèces de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500,- EUR);
- c) huit cent soixante-quinze (875) parts nouvelles par Monsieur Alain Feis, préqualifié, par versement en espèces de vingt et un mille huit cent soixante-quinze euros (21.875,- EUR);
- d) huit cent soixante-quinze (875) parts nouvelles par Monsieur Dieter Jochum, préqualifié, par versement en espèces de vingt et un mille huit cent soixante-quinze euros (21.875,- EUR),
- e) vingt-huit mille huit cent soixante-quinze (28.875) parts nouvelles par la société de droit allemand VALUE MANA-GEMENT & RESEARCH AG (VMR), prédésignée, par versement en espèces de sept cent vingt et un mille huit cent soixante-quinze euros (721.875,- EUR).

Le montant de huit cent soixante-quinze mille euros (875.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société à responsabilité limitée INTERINVEST, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), représenté par soixante mille (60.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1 Monsieur Bob Bernard, diplômé HEC Paris, né à Luxembourg, le 5 septembre 1942, demeurant profes-	
sionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, mille cinq cents parts sociales	
2 Monsieur Karl-Heinz Brune, gérant de sociétés, né à Paderborn (Allemagne), le 15 juin 1950, demeurant	
professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, six mille parts sociales 6.000	
3 Monsieur Alain Feis, gérant de sociétés, né à Dudelange, le 4 décembre 1958, demeurant professionnelle-	
ment à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, mille cinq cents parts sociales	
4 Monsieur Dieter Jochum, gérant de sociétés, né à Primstal (Allemagne), le 17 août 1955, demeurant pro-	
fessionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, mille cinq cents parts sociales 1.500	
5 La société de droit allemand VALUE MANAGEMENT & RESEARCH AG (VMR), ayant son siège social à	
D-65824 Schwalbach, Am Kronberger Hang 5 (Allemagne), inscrite au «Amtsgericht Königstein/Taunus» (Alle-	
magne) sous le numéro HRB 5082, quarante-neuf mille cinq cents parts sociales	

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de dix mille huit cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2003, vol. 524, fol. 60, case 1. – Reçu 8.750 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2003.

J. Seckler.

(059737.3/231/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

PARC MATERIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 42, rue Jos Kieffer, Z.I. Lankëlz. R. C. Luxembourg B 52.981.

L'an deux mille trois, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARC MATERIEL S.A., ayant son siège social à L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 52.981), constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination sociale de PARC MATERIEL, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 44 du 24 janvier 1996,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 16 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 264 du 30 mai 1997,
- en date du 13 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 296 du 30 avril 1998, contenant notamment la transformation en une société anonyme et le changement de la dénomination sociale en PARC MATERIEL S.A.,
 - en date du 29 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1554 du 29 octobre 2002,

ayant un capital social fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lex Roden, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Stefi Vaccher, employé privée, demeurant professionnellement à Strassen

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Klaus Clemens, employé privé, demeurant professionnellement à Strassen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes, à L-4176 Esch-sur-Alzette, 42, rue Jos Kieffer / Z.I. Lankëlz.
 - 2.- Modification afférente du 1er alinéa de l'article 5 des statuts.
 - Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes, à L-4176 Esch-sur-Alzette, 42, rue Jos Kieffer / Z.I. Lankëlz, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Roden, Vaccher, Clemens, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2003, vol. 524, fol. 59, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2003.

J. Seckler.

(059770.3/231/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

PISKOL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 23.147.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1er setptembre 2003

- Mademoiselle Laurence Mostade, employée privée, 1, rue de Mercher, L-9748 Eselborn est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marc Welter, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

PISKOL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-Al05421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059953.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

WIARG INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 36.815.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1er setptembre 2003

- Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marc Welter, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

WIARG INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-Al05422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059955.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

QUE PASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue Fort Neipperg. R. C. Luxembourg B 94.946.

Cession de Parts Sociales

Entre les soussignés:

1) Monsieur Carlos Manso, restaurateur, né à Castelo Branco (Portugal), le 27 octobre 1963, demeurant à L-5290 Neuhausgen, 56, rue Principale,

ci-après dénommé «le cédant»

d'une part

et

2) Monsieur Jean-Marie Da Rocha, né à Luxembourg le 16 août 1971, demeurant à L-2230 Luxembourg, 37, rue Fort Neipperg,

ci-après dénommé «le cessionnaire»

d'autre part.

Il a été exposé et convenu ce qui suit:

Cession de parts

Par les présentes, Monsieur Carlos Manso, cédant, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Monsieur Jean-Marie Da Rocha, cessionnaire, qui accepte, la pleine propriété de cinquante (50) parts sociales lui appartenant dans la société QUE PASA, S.à r.l., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 33, rue Fort Neipperg.

Propriété - Jouissance

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui respectivement cédées.

En conséquence, il aura, seul, droit à tous les bénéfices qui seront mis en distribution sur ces parts, après cette date.

Prix - Modalités de paiement

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) par part cédée, lequel prix a été payé comptant, séance tenante, par le cessionnaire au cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance.

Origine de propriété

Les parts présentement cédées appartiennent au cédant pour les avoir reçues en contrepartie d'une part de son apport en numéraire effectué à titre pur et simple lors de la constitution de la société et d'autre part suite à cession de part intervenue entre lui et Monsieur Sébastien Cazenave, serveur, demeurant à Luxembourg.

Déclarations générales

1° Les parties déclarent, chacune en ce qui la concerne qu'elles ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et plus spécialement, qu'elles ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs activités, professions ou fonctions, ni ne sont en état de cessation de paiements ou déconfiture.

2° Le cédant déclare:

- qu'il n'existe dans son chef, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition des parts cédées, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies;
 - que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement;
- et que la société dont les parts sont présentement cédées, n'est pas mise en liquidation, n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable ou de liquidation judiciaire.

Fait en trois exemplaires

C. Manso / J.-M. Da Rocha

Le Cédant / Le Cessionnaire

Le soussigné, Carlos Manso, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la présente cession de parts conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 et à l'article 1690 du code civil.

C. Manso

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-Al02959. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(060018.3/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

QUE PASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue Fort Neipperg. R. C. Luxembourg B 94.946.

Cession de Parts sociales

Entre les soussignés:

1) Monsieur Carlos Manso, restaurateur, né à Castelo Branco (Portugal), le 27 octobre 1963, demeurant à L-5290 Neuhausgen, 56, rue Principale,

ci-après dénommé «le Cédant»

d'une part

et:

2) Monsieur Olivier Maingain, né à Charleroi le 8 juin 1967, demeurant à L-2230 Luxembourg, 33, rue Fort Neipperg, ci-après dénommé «le Cessionnaire»

d'autre part.

Il a été exposé et convenu ce qui suit:

Cession de Parts

Par les présentes, Monsieur Carlos Manso, cédant, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Monsieur Olivier Maingain, cessionnaire, qui accepte, la pleine propriété de cinquante (50) parts sociales lui appartenant dans la société QUE PASA, S.à r.l., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 33, rue Fort Neipperg.

Propriété - Jouissance

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui respectivement cédées.

En conséquence, il aura, seul, droit à tous les bénéfices qui seront mis en distribution sur ces parts, après cette date.

Prix - Modalités de Paiement

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) par part cédée, lequel prix a été payé comptant, séance tenante, par le cessionnaire au cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance.

Origine de Propriété

Les parts présentement cédées appartiennent au cédant pour les avoir reçues en contrepartie d'une part de son apport en numéraire effectué à titre pur et simple lors de la constitution de la société et d'autre part suite à cession de part intervenue entre lui et Monsieur Sébastien Cazenave, serveur, demeurant à Luxembourg.

Déclarations générales

1° Les parties déclarent, chacune en ce qui la concerne qu'elles ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et plus spécialement, qu'elles ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs activités, professions ou fonctions, ni ne sont en état de cessation de paiements ou déconfiture.

2° Le cédant déclare:

- qu'il n'existe dans son chef, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition des parts cédées, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies;
 - que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement;
- et que la société dont les parts sont présentement cédées, n'est pas mise en liquidation, n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable ou de liquidation judiciaire.

Fait en trois exemplaires C. Manso / O. Maingain

Le Cédant / Le Cessionnaire

Le soussigné, Carlos Manso, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la présente cession de parts conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 et à l'article 1690 du code civil.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-Al02960. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(060024.2/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

QUE PASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue Fort Neipperg. R. C. Luxembourg B 94.946.

Contrat de cession de Parts Sociales

Entre les soussignés:

Sébastien Cazenave, demeurant à F-57160 Moulins St Pierre, 8/112, allée des Acacias

ci-après désigné comme vendeur

et

Carlos Manso, demeurant à L-5290 Neuhaeusgen, 56, rue Principale,

ci-après désigné comme acquéreur.

En date du 7 juillet 2003, Carlos Manso et Sébastien Cazenave ont constitué par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, la société QUE PASA, S.à r.l.

Carlos Manso a souscrit 70 parts sociales et Sébastien Cazenave les 30 autres parts sociales.

Par la présente, Sébastien Cazenave vend à Carlos Manso l'ensemble de ses parts sociales dans la société QUE PASA, S.à r.l., soit 30 parts sociales pour un prix unitaire de 125,- €.

Le prix total de la cession est donc fixé à 3.750,- €.

Les parties déclarent opérer compensation entre d'une part le prix de vente redû à Sébastien Cazenave et d'autre part la créance du même montant de Carlos Manso sur Sébastien Cazenave telle que documentée par une reconnaissance de dette datée du 1^{er} juillet 2003.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 28 août 2003.

S. Cazenave / C. Manso

Vendeur / Acquéreur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-Al02958. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(060038.2/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

JEROMA FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 65.189.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 août 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Madame Juliette Lorang.

Puis cette Assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs

Monsieur Hans de Graaf, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Maarten van de Vaart, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée générale Ordinaire de 2008.

Le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour JEROMA FINANCE COMPANY S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-Al05133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060400.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

IMACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 26.257.

Conseil d'administration tenu le 4 septembre 2003

Conformément aux statuts et à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale, les administrateurs décident à l'unanimité d'élire Monsieur Jean-Louis Richard, né le 25 février 1945 et demeurant au 80, rue Blanche à F-75009 Paris, administrateur-délégué, lequel pourra engager la société par sa seule signature pour toutes les affaires relatives à la gestion journalière de la société et pourra subdéléguer ses pouvoirs à toute personne physique ou morale.

Le Conseil d'Administration

FIDUCIAIRE PMK / L. Guibert

FIDUCIAIRE PRINCIPALE

F. Marquilie

J.-L. Richard

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-Al05404. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

IMACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 26.257.

Extraits des résolutions de l'assemblée extraordinaire tenue le 4 septembre 2003

Les résolutions qui suivent ont été votées à l'unanimité:

- 1.- Suite au décès de l'administrateur-délégué, Monsieur Jean-Raymond Marquilie, demeurant au 21, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Monsieur Jean-Louis Richard, né le 25 février 1945, et demeurant 80, rue Blanche à Paris (F) est nommé en remplacement lequel finira le mandat de son prédécesseur.
- 2.- Décharge pleine et entière est donnée à Monsieur Jean-Raymond Marquilie pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
- 3.- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

L. Guibert / J.-L. Richard / F. Marquilie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-Al05405. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

LUXUMBRELLA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 50.794.

_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social

le jeudi 7 août 2003 à 11.00 heures

Cinquième résolution

«L'Assemblée prend note de la démission de M. Christophe Vallée intervenue le 30 juin 2003.

L'Assemblée ratifie la nomination de M. Alain Limauge, Responsable New Deals & Products, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg, en tant qu'administrateur et président en remplacement de M. Christophe Vallée.

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs à 5 et de nommer M. Georg Lasch, Responsable Sales, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg, et M. Craig Fedderson, Responsable Relationship Management, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2004.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Pierre Corbiau, Freddy Durinck et Alain Limauge pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2004.»

Sixième résolution

«L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2004.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al06043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060165.3/1176/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

COMPARTIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 25.043.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-Al05037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060076.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

CREDIT SUISSE COMMODITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 49.951.

Suite à la démission de Monsieur Joseph D. Gallagher avec effet au 24 janvier 2003 et de celle de Monsieur Tino Rampazzi avec effet au 24 février 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

Heinrich Wegmann

Raymond Melchers

Agnès F. Reicke

Jörg Schultz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-Al06434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060502.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

ADVANCE CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 64.288.

L'an deux mille trois, le huit août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable ADVANCE CA-PITAL, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 11 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 444 du 18 juin 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hugues de Monthebert, employé privé, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Dissolution d'ADVANCE CAPITAL.
- 2. Nomination de la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE en qualité de liquidateur représentée en tant que tel par Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin et détermination de ses pouvoirs.
- 3. Instruction au liquidateur de convoquer une assemblée des actionnaires afin de présenter son rapport sur la liquidation et clôturer la liquidation.
- II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par courier recommandé contenant l'ordre du jour fait en date du 28 juillet 2003.

Les copies des convocations afférentes sont déposées sur le bureau de l'assemblée.

- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- IV.- Que pour pouvoir délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour, l'assemblée doit réunir la moitié au moins du capital social.
- V.- Qu'il résulte de la liste de présence que 27,0614 actions sont représentées, soit moins de la moitié du capital social.

Tous ces faits sont vérifiés et reconnus par l'assemblée.

Monsieur le Président constate en conséquence que la présente assemblée ne peut valablement délibérer sur les objets de l'ordre du jour.

Il annonce qu'une seconde assemblée ayant le même ordre du jour, sera convoquée ultérieurement.

Cette assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre des actions représentées.

Sur ce la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Visconti, B. Tassigny, H. de Monthebert, J. Delvaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, vol. 140S, fol. 21, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

G. Lecuit.

(060545.3/220/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

AN DER SCHEIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch. R. C. Luxembourg B 85.196.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-Al05547, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour AN DER SCHEIER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(060498.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

GRAPHITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 25.576.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Jules Kauffmann, secrétaire syndical en retraite, demeurant à L-3600 Kayl, 27, rue du Moulin.
- 2. Monsieur Georges Geib, fonctionnaire d'état en retraite, demeurant à L-1943 Luxembourg, 62, rue Lippmann.
- 3. Monsieur Aloyse Scherer Jr., expert-comptable, demeurant à L-1412 Luxembourg, 16, rue Dante.
- 4. Monsieur Georges Thorn, docteur en droit, demeurant à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen,

les quatre ici représentés par Monsieur Jeannot Krecké, député, demeurant à Luxembourg,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données le 16 juillet 2003,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée GRAPHITE, S.à r.l., établie à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 26 février 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 144 du 20 mai 1987, dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 2 février 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 310 du 4 septembre 1990;
- que le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 12.394,67 représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,79 chacune, entièrement libérées;
- qu'ils ont décidé d'un commun accord de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée GRAPHITE, S.à r.l.;
- qu'ils prononcent la dissolution de la société à responsabilité limitée GRAPHITE, S.à r.l., et sa mise en liquidation avec effet immédiat;
 - qu'ils constatent que la liquidation a eu lieu aux droits des tiers et des parties;
- que les livres et documents de la société sont conservés pendant une durée de cinq années à L-1475 Luxembourg, 37, rue du St Esprit.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: J. Krecké, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 49, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

G. Lecuit.

(060794.3/220/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

SAILUXFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 81.289.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al060.., a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Signature.

(060128.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

SAILUXFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 81.289.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al06076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Signature.

(060126.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

ROMANIA INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 69.741.

_

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the seventh of August.

Before us Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange/Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

ROMANIAN INVESTMENT FUND (CYPRUS) LIMITED, a Limited Liability Company, having its registered office at 16, Kyriakos Matsis Avenue Eagle House 10th Floor, Nicosie, Cyprus, registered in the Registrar of Companies in Nicosia under the number C. No. 85751,

Here represented by Mr Pierre Van Halteren, private employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on August 1st, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- it is the sole actual shareholder of ROMANIA INVESTMENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the notary Gérard Lecuit, residing in Hesperange, on April 19, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 549 of July 16, 1999;
- that the capital of the corporation ROMANIA INVESTMENT, S.à r.l., is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid;
- that ROMANIAN INVESTMENT FUND (CYPRUS) LIMITED has become owner of the shares and has decided to dissolve the company ROMANIA INVESTMENT, S.à r.l., with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that ROMANIAN INVESTMENT FUND (CYPRUS) LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of ROMANIA INVESTMENT, S.à r.l., declares:
 - * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of ROMANIA INVESTMENT, S.à r.l., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert, en remplacement de son collègue, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ROMANIAN INVESTMENT FUND (CYPRUS) LIMITED, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 16, Kyriakos Matsis Avenue Eagle House 10th Floor, Nicosie, Cyprus, inscrite au registre des sociétés de Nicosia sous le numéro C. N° 85751,

ici représentée par Monsieur Pierre Van Halteren, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration datée du 1er août 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ROMANIA INVESTMENT, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 19 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 549 du 16 juillet 1999;
- que le capital social de la société ROMANIA INVESTMENT, S.à r.l., s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que ROMANIAN INVESTMENT FUND (CYPRUS) LIMITED, étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société ROMANIA INVESTMENT, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que ROMANIAN INVESTMENT FUND (CYPRUS) LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ROMANIA INVESTMENT, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:
 - * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
 - * que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société ROMANIA INVESTMENT, S.à r.l., est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Halteren, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, vol. 140S, fol. 20, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

G. Lecuit

(060857.3/220/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

SOCAFAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 66.099.

EXTRAIT

L'Assemblée générale des associés du 22 septembre 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Pour SOCAFAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al06063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060214.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

CS PRIVATE UNIVERSE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 85.398.

Suite à la démission de Monsieur Joseph D. Gallagher avec effet au 24 janvier 2003 et de celle de Monsieur Tino Rampazzi avec effet au 24 février 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

Heinrich Wegmann

Raymond Melchers

Agnès F. Reicke

Jörg Schultz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-Al06435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060510.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE THELENHAFF, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5698 Welfrange, 5, Waassergaass. R. C. Luxembourg E149.

STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Justin Limpach, employé privé, né à Luxembourg, le 28 août 1952, demeurant à L-5698 Welfrange, 5, Waassergaass.
- 2.- Madame Pia Rassel, fonctionnaire de l'Etat, née à Dudelange, le 26 septembre 1955, épouse de Monsieur Justin Limpach, demeurant à L-5698 Welfrange, 5, Waassergaass.
- 3.- Monsieur Laurent Limpach, étudiant, né à Luxembourg, le 10 janvier 1983, demeurant à L-5698 Welfrange, 5, Waassergaass.
- 4.- Mademoiselle Claudine Limpach, étudiante, née à Luxembourg, le 13 mai 1985, demeurant à L-5698 Welfrange, 5, Waassergaass.
- 5.- Mademoiselle Célia Limpach, étudiante, née à Luxembourg, le 11 mai 1993, demeurant à L-5698 Welfrange, 5, Waassergaass,

ici représentée par ses parents Monsieur Justin Limpach et Madame Pia Rassel, prénommés, lesquels déclarent se porter personnellement fort au nom et pour compte de leur fille mineure Célia Limpach.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier .- Dénomination - Objet - Durée - Siège

- **Art. 1**er. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière familiale sous la dénomination: SOCIETE CI-VILE IMMOBILIERE THELENHAFF.
- Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à Luxembourg et à l'étranger et la mise à disposition gratuite aux associés, en dehors de toutes opérations commerciales.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Welfrange.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Il a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Justin Limpach, prénommé, soixante parts sociales	60
2) Madame Pia Rassel, prénommée, dix parts sociales	10
3) Monsieur Laurent Limpach, prénommé, dix parts sociales	10
4) Mademoiselle Claudine Limpach, prénommée, dix parts sociales	10
5) Mademoiselle Célia Limpach, prénommée, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort par un associé à des non-associés (à l'exception des descendants en ligne directe) que moyennant l'agrément unanime des autres associés.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe des gérants, soit par la signature individuelle du gérant unique.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

- Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.
- Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

- Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).
- Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre les époux Monsieur Justin Limpach et Madame Pia Rassel et leurs enfants Laurent, Claudine et Célia les Limpach.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à six cent vingt-cinq euros (EUR 625,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

Monsieur Justin Limpach, employé privé, né à Luxembourg, le 28 août 1952, demeurant à L-5698 Welfrange, 5, Waassergaass, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2.- Le siège social est fixé à L-5698 Welfrange, 5, Waassergaass.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Limpach, P. Rassel, L. Limpach, C. Limpach, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 septembre 2003, vol. 427, fol. 57, case 2. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 septembre 2003.

A. Weber.

(057782.3/236/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

CREDIT SUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 44.866.

Suite à la démission de Monsieur Joseph D. Gallagher avec effet au 24 janvier 2003 et de celle de Monsieur Tino Rampazzi avec effet au 24 février 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

Heinrich Wegmann

Raymond Melchers

Agnès F. Reicke

Jörg Schultz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

I. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-Al06433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060497.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

ORILUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 61.037.

__

LIQUIDATION

In the year two thousand three, on the sixth of August.

Before us Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange/Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

WW OCR B.V., having its registered office in Amsterdam (The Netherlands),

here represented by Mr Gérard Meijssen, company director, with professional address in Strawinskylaan 1207, Amsterdam 1077XX, The Netherlands,

by virtue of a proxy given on August 4th, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole actual shareholder of ORILUX INVEST, S.à r.l., a limited liability corporation, incorporated by deed of the notary Gérard Lecuit, residing in Hesperange, on September 17, 1997, published in the Mémorial, Recueil C number 13 of January 7, 1998. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the notary Gérard Lecuit, residing in Hesperange, on July 27, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 65 of January 30, 2001;
- that the capital of the corporation ORILUX INVEST, S.à r.l., is fixed at two hundred and twenty-nine thousand five hundred euro (229,500.- EUR) represented by one thousand five hundred (1,500) shares of one hundred and fifty-three euro (153.- EUR) each, fully paid;
- that WW OCR B.V. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company ORILUX INVEST, S.à r.l., with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
 - that WW OCR B.V., being sole owner of the shares and liquidator of ORILUX INVEST, S.à r.l., declares:
 - * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of ORILUX INVEST, S.à r.l., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le six août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert, en remplacement de son collègue, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

WW OCR B.V., ayant son siège social à Amsterdam (Pays-Bas),

ici représentée par M. Gérard Meijssen, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Strawinskylaan 1207, Amsterdam 1077XX, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 août 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle société, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé de la société ORILUX INVEST, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 17 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 13 du 7 janvier 1998, et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire Gérard Lecuit, en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 65 du 30 janvier 2001;
- que le capital social de la société ORILUX INVEST, S.à r.l., s'élève actuellement à deux cent vingt-neuf mille cinq cents euro (229.500,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) parts de cent cinquante-trois euro (153,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que WW OCR B.V., étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société ORILUX INVEST, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que WW OCR B.V., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ORILUX INVEST, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:
 - st que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
 - * que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société ORILUX INVEST, S.à r.l., est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: G. Meijssen, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, vol. 140S, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

G. Lecuit.

(060858.3/220/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

CENTRE DE GESTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 32.428.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2003

Lors de l'assemblée générale les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Transfert du siège social

- L'assemblée informe que la société CENTRE DE GESTION HOLDING S.A. avait transféré son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, en date du 21 décembre 1998.
- Ces modifications ont été déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 12 mai 1989 et inscrites au Mémorial numéro 521 en date du 16 juillet 1998.

Révocation d'un administrateur

- L'assemblée révoque à l'unanimité avec décharge pleine et entière, Monsieur Bob Wetzel de sa fonction d'administrateur de la société.

Nomination d'un nouvel administrateur

- L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 2009:
 - * La société PREMIUM GROUP HOLDING S.A.,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg numéro B 31.664, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés des Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

CENTRE DE GESTION HOLDING S.A.

C. Wetzel

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al06108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060224.3/1039/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

RABOBANK HOLLAND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 52.747.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al06050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Signatures.

(060141.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

LIBERTY MANAGEMENT INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem. R. C. Luxembourg B 88.191.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 24 septembre 2003:

- 1) L'intégralité du capital social est représentée.
- 2) L'Assemblée Générale prend acte de la démission des sociétés AD TRUST S.A., HD INVEST, S.à r.l. et BEGELUX S.A. de leur poste d'administrateur et de BEGELUX S.A. de son poste d'administrateur-délégué à la date du 24 septembre 2003.
- 3) L'assemblée générale donne décharge à AD TRUST S.A., HD INVEST, S.à r.l. et BEGELUX S.A. pour l'exercice de leur fonction.
 - 4) L'Assemblée Générale désigne à l'unanimité en qualité de nouveaux administrateurs:
 - Monsieur Marc Legros, domicilié Bois Croix-Claire, n° 110 à B-4550 Nandrin
 - La société LIBERTY INVEST S.A. domiciliée au 701 Renner Road, Wilmington, 19810 Delaware
- La société GRANGE VENTURES S.A. domiciliée Jasmine Court, 35 A Regent Street, P.O. Box 1777 Belize-City Belize.

Leur fonction prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

5) L'Assemblée Générale nomme à l'unanimité Monsieur Marc Legros, prénommé, au poste d'administrateur-délégué.

Fait à Mamer, le 24 septembre 2003.

Pour la société LIBERTY MANAGEMENT INVEST S.A.

M. Legros

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-Al05918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060350.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

CHAPKA TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 58.351.

Par la présente M. André Marchiori démissionne de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat puisque l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999 statuant sur les résultats de l'exercice 1998 n'a pas encore était tenue.

Le 19 septembre 2003.

A. Marchiori.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al06092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060343.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

SPIDOLSWÄSCHEREI, Société Coopérative.

Siège social: L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 13-15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 58.612.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2003.

H. Hinterscheid

Président SPIDOLSWÄSCHEREI, S.C.

(060152.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

SPIDOLSWÄSCHEREI, Société Coopérative.

Siège social: L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 13-15, rue Jean-Pierre Sauvage. R. C. Luxembourg B 58.612.

Monsieur Lucien Sturm a l'honneur de faire parvenir ci-après son rapport de vérification des comptes de la SPIDOLS-WÄSCHEREI, société coopérative, effectué en date du 4 juin 2003 en présence de M. Pletschette et de Mme Petrini de la Fiduciaire PLETSCHETTE&MEISCH à l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

La tenue des comptes annuels est précise et elle reflète la réalité économique de l'association.

Comme il n'y pas d'objection à formuler, il propose de donner décharge au trésorier pour l'exercice 2002.

Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2003.

L. Sturm

Commissaire aux comptes de la SPIDOLSWASCHEREI, S.C.

Monsieur Nico Ollinger a l'honneur de faire parvenir ci-après son rapport de vérification des comptes de la SPIDOLS-WÄSCHEREI, société coopérative, effectué en date du 4 juin 2003 en présence de M. Pletschette et de Mme Petrini de la Fiduciaire PLETSCHETTE&MEISCH à l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

La tenue des comptes annuels est précise et elle reflète la réalité économique de l'association.

Comme il n'y pas d'objection à formuler, il propose de donner décharge au trésorier pour l'exercice 2002.

Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2003.

N. Ollinger

Commissaire aux comptes de la SPIDOLSWÄSCHEREI, S.C.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05583. – Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060153.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

SPIDOLSWÄSCHEREI, Société Coopérative.

Siège social: L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 13-15, rue Jean-Pierre Sauvage. R. C. Luxembourg B 58.612.

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 21 juin 2002

Etablissements membres de la SPIDOLSWÄSCHEREI, S.C.

La FONDATION NORBERT METZ.

représentée par M. A. Pütz;

La CONGREGATION DES SOEURS DU TIERS ORDRE REGULIER DE NOTRE-DAME DU MONT CARMEL,

représentée par MM. C. Fritz et R. Vinandy;

L'HOPITAL DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE,

représenté par MM. H. Hinterscheid et T. Graul;

L'ENTENTE DES HOPITAUX LUXEMBOURGEOIS,

représentée par M. J. Schmit;

Les CLINIQUES DE LA CONGREGATION DES FRANCISCAINES DE LA MISERICORDE LUXEMBOURG.

Invités: M. Jean-Pierre Haas (HVE/A)

M. Nico Ollinger (HIS)

Excusés: Maître Guy Harles

Madame Simone Hild (SW) M. Jean-Paul Messerig (CSJ) Maître Paul Mousel M. Norbert Nick (CSC)

M. Lucien Sturm (HVD)
M. Serge Vermeulen (HPMA).

La séance est ouverte à 10.05 heures sous la présidence de Monsieur Henri Hinterscheid.

Composition de l'assemblée

Tous les membres sont présents ou représentés ainsi que le témoigne une liste de présence, qui, après avoir été signée par les membres présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations des membres représentés.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose:

- I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:
- 1. Allocution du Président;
- 2. Approbation du compte rendu de l'AGO du 22 juin 2001 déjà envoyé le 11 juillet 2001;
- 3. Rapport d'activité du Conseil d'administration;
- 4. Rapport du trésorier;
- 5. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice 2001;
- 6. Rapport des commissaires aux comptes;
- 7. Décharge au trésorier et aux commissaires;
- 8. Décharge au Conseil d'administration;
- 9. Budget 2002;
- 10. Divers.
- II. Que la présente assemblée, réunissant quatre des sept membres de la société coopérative, est ainsi régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Constatation de la validité de l'assemblée

Tous les faits exposés par Monsieur le Président ayant été vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

1.-3. Allocution du Président et approbation du compte rendu de l'AGO du 22 juin 2001 et rapport d'activité

Le Président remercie les membres de leur présence et fait un rapport verbal sur les activités de la société pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2001. Un bref exposé du nombre de réunions, circulaires et lettres clôture la partie concernant le rapport d'activité, qui s'achève exhaustif.

Le compte rendu de l'AGO du 22 juin 2001 est approuvé à l'unanimité.

4.-6. Rapport du trésorier, présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice 2001 et rapport des commissaires aux comptes.

Le trésorier présente les comptes d'exploitation du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001. Le commissaire aux comptes fait son rapport et note qu'il est préférable de vérifier les comptes dorénavant dans les locaux de la SPIDOLSWÄS-CHEREI où sont gérés les dossiers concernant les comptes (extraits bancaires, factures, etc.).

7.-8. Décharge au trésorier et aux commissaires et décharge au Conseil d'administration

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2001, donne décharge au trésorier, aux commissaires aux comptes ainsi qu'au Conseil d'administration.

La présence du trésorier aux réunions techniques hebdomadaires est souhaitée. Même s'il ne peut pas assister à toutes les réunions de jeudi matin vers 8.15 heures, le trésorier sera tenu au courant et recevra une copie de chaque rapport.

9. Budget 2002

Le budget de l'exercice 2002 est présenté. Sont notamment prévus les frais pour l'engagement d'un directeur/responsable commercial pendant les trois derniers mois de l'année en cours, ainsi que les frais y afférents (loyer, achat de matériel bureautique, etc.). Le budget 2002 prévoit une perte s'établissant à 43.466,- EUR.

Le budget est voté à l'unanimité par l'assemblée.

10. Divers

Le Président rappelle qu'il fut décidé lors de la réunion du conseil de gérance du GIE en date du 19 avril 1999 (pt. 3) qu'une fois la buanderie étant opérationnelle, le personnel technique externe occupé par le GIE devra être soumis à la convention collective de travail des salariés occupés dans les établissements hospitaliers luxembourgeois.

Les établissements communaux intéressés à devenir membre de la coopérative devront revenir à charge du Ministère de l'Intérieur. Il est retenu par ailleurs que même des établissements non membres de la coopérative peuvent profiter des services de la SPIDOLSWÄSCHEREI.

Le Vice-Président rappelle qu'à la date du 19 septembre 2002 une présentation des services de la SPIDOLSWÄSCHE-REI (STERITEX) aura lieu auprès des services OP et commercial de la CLINIQUE SAINTE-THERESE à 10.30 heures et que la présence des responsables des salles OP de L'HVE/A (Madame Beffort) et de la FNM (Madame Kremer) est souhaitée. Y participeront entre autres MM. Fritz, Schmit, Vinandy et Oth.

Comme à partir de l'automne de l'année en cours un directeur/responsable commercial sera engagé, les membres du conseil sont invités à établir individuellement le profil du candidat recherché (expérience professionnelle souhaitée, personne débrouillarde, etc.) et à faxer leur proposition au Président dans les meilleurs délais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

H Hinterscheid

Président du Conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05531. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060155.2//89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

L.P.I., S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R. C. Luxembourg B 68.484.

Constituée par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 1999, acte publié au Mémorial C numéro 318 du 6 mai 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 février 2000, acte publié au Mémorial C numéro 444 du 22 juin 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 novembre 2001, acte publié au Mémorial C numéro 446 du 20 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-Al05223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour L.P.I., S.à r.I.

KPMG Experts Comptables

Signature

(060133.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

PRIVATE EQUITY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 66.744.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-Al05873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(060780.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

PRIVATE EQUITY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 66.744.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-Al05876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(060782.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

PRIVATE EQUITY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 66.744.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2003

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Maître Jean Steffen, avocat-avoué, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et Madame Chantal Keereman, avocate, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Lex Benoy, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes 2003.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-Al05871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060772.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

CHIBI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 40.987.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-Al04418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 septembre 2003.

Pour CHIBI S.A.H.

J. Reuter

(060114.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

IMPRIMERIE LINDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 88.180.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-Al04424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 septembre 2003.

Pour IMPRIMERIE LINDEN, S.à r.l.

J. Reuter

(060116.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

DP LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 7, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 40.051.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al05998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

(060127.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

DP LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 7, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 40.051.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al05996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

(060131.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

DP LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 7, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 40.051.

Extrait sincère et conforme de l'assemblée générale tenue de manière extraordinaire au siège de la société le 29 juillet 2003

Résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui accorde quitus entier pour l'exécution de son mandat à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al05994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134.3/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

CLAUDE KONRATH CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinsel. R. C. Luxembourg B 23.458.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-Al04420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 septembre 2003.

Pour CLAUDE KONRATH CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

I. Reuter

(060120.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

PALOS RENT A CAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 10.148.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-Al04427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 septembre 2003.

Pour PALOS RENT A CAR, S.à r.l.

I. Reuter

(060124.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

TEMPOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen. R. C. Luxembourg B 79.110.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-Al04429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 septembre 2003.

Pour TEMPOR S.A.

J. Reuter

(060129.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

BALIS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 50.832.

Par la présente M. André Marchiori démissionne de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat puisque l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999 statuant sur les résultats de l'exercice 1998 n'a pas encore était tenue.

Le 19 septembre 2003. A. Marchiori.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-Al06097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060346.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange